



CINQUIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Sécurité et sûreté du personnel et des locaux

1. A sa 288^e session (novembre 2003), le Conseil d'administration «a autorisé le Bureau à mettre en œuvre des mesures visant à améliorer la sécurité dans le bâtiment du siège, y compris le contrôle de l'accès au bâtiment et aux parkings» pour un coût de 780 000 dollars des Etats-Unis.
2. A sa 289^e session (mars 2004), le Conseil d'administration a pris note de la stratégie proposée en matière de sécurité du personnel et des bâtiments.

Contrôle des accès aux bâtiments et aux parkings du siège

3. A la suite d'un appel d'offres international, trois entreprises extérieures ont été sélectionnées:
 - la première a été chargée d'installer des portiques automatiques aux quatre entrées principales du bâtiment ainsi que des barrières de sécurité aux entrées des parkings souterrains;
 - la deuxième a complété l'équipement de la première en installant des détecteurs permettant d'identifier les personnes et véhicules autorisés à pénétrer au siège du BIT au moyen d'un système de badges électroniques;
 - une troisième s'assure que les nouveaux systèmes de détections dialoguent avec la gestion technique centralisée (GTC) déjà en place au BIT. Cette même entreprise s'est vu confier l'installation de caméras de surveillance aux points stratégiques du bâtiment;
 - INTER assure la coordination des travaux ainsi que celle relative aux données informatiques permettant l'impression des badges. Toutes les possibilités d'utilisation des ressources internes du BIT sont exploitées comme par exemple BATIM pour les alimentations électriques et informatiques, et JUR/RELCONF pour les badges délivrés aux membres du Conseil d'administration et aux délégués à la Conférence;

- ponctuellement, l'entreprise chargée de l'entretien du parc du BIT, associée à une entreprise de génie civil, effectue des interventions ponctuelles à l'extérieur et à l'intérieur du bâtiment.
- 4. A l'occasion de ces travaux, des panneaux signalétiques seront posés à l'intérieur du bâtiment afin de guider utilement le visiteur.
- 5. Le système de détection et d'identification choisi est flexible et les codes sources informatiques des interfaces sont livrés au BIT afin qu'il soit possible, le cas échéant, d'effectuer des adaptations à moindre coût.
- 6. Une attention particulière a été portée à la confidentialité et à la protection des informations personnelles permettant l'impression des badges. Ces données sont gérées par les départements accrédateurs dont elles restent la propriété, ce qui évite la création d'une nouvelle base de données redondante auprès de la Sécurité. Cette approche nous permettra, le cas échéant, de nous intégrer au système commun le jour où un accord sera obtenu avec l'ensemble des organisations internationales. Ce système commun est toujours à l'étude et le BIT participe au groupe de travail mis en place.
- 7. A chaque étape de l'installation des équipements de sécurité, les représentants du personnel ont été informés. Un prototype des portiques et contrôles d'accès est installé depuis le mois d'août à l'entrée R2 nord, située devant les restaurants. Une information a été mise en place auprès des futurs utilisateurs tout au long des mois de septembre et octobre. La distribution de badges au personnel a débuté à la mi-octobre. Une période de rodage est prévue en novembre et décembre 2004.
- 8. Les mesures décrites ci-dessus ont été estimées à 780 000 dollars, montant qui ne devrait pas être dépassé. A ce jour, 170 000 dollars ont été dépensés, alors que 525 000 dollars sont engagés, les travaux étant en cours de réalisation. Le solde, soit 85 000 dollars, servira à compléter l'équipement de caméras de surveillance aux points d'entrée du bâtiment et des parkings et à adapter les installations techniques du centre de contrôle existant.
- 9. Une deuxième étape est envisagée et pourrait être mise en œuvre une fois les implications financières connues.

Sécurité et sûreté des personnes et des biens dans les bureaux extérieurs

- 10. Comme mentionné à la session de mars 2004 du Conseil d'administration, la formation et l'information au personnel se poursuivent.
- 11. L'expérience du siège concernant le contrôle des accès et les travaux destinés à réduire la probabilité d'un sinistre est partagée avec les bureaux extérieurs. Chaque fois que c'est possible, des normes communes sont définies, tant pour les installations stratégiques (informatique, télécommunications) que pour les structures des bâtiments ou le mobilier.
- 12. Un effort particulier a été fait dans le but de gérer de façon cohérente les démarches à effectuer après un sinistre. Dans ce contexte, le bâtiment principal du bureau de Port of Spain, dans les Caraïbes, est hors d'usage en raison d'un incendie d'origine vraisemblablement accidentelle qui s'est produit dans la nuit du 19 au 20 août 2004. Il n'y a eu heureusement aucun blessé. L'importante fumée dégagée a mis hors d'usage les installations du bureau. Un déménagement d'urgence a été organisé. Sans délai, des mesures de protection ont été prises et des analyses effectuées afin de prévenir des risques pour la santé des personnes employées sur place. La même procédure a été appliquée pour

l'incendie qui s'est déclaré au premier étage du siège en 2001. Deux évaluateurs se sont déplacés et ont assisté le personnel local dans ces démarches en vue de retrouver le plus rapidement possible des locaux adaptés aux besoins. En collaboration avec le bureau régional de Lima et le personnel en place, il a été possible d'apporter un soutien technique depuis le siège, surtout après l'évacuation des lieux du sinistre par les pompiers et la police. De cette manière, le personnel en place ne s'est pas trouvé livré à lui-même.

Genève, le 15 octobre 2004.

Document soumis pour information.